
Nombre de membres

en exercice: 33

Présents : 27

Votants: 30

Séance du 21 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 14/10/2019, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean-Marie FABRE, Lilyan AZAIS François BONO, Guy SABLAYROLLES, Brigitte PAILHE FERNANDEZ, Jean-Claude GUIRAUD, Gérard GRAND, Claude CULIE, Alain GRAN, Michel LOUBET, Christian SAISSAC, Serge SERIEYS, Jean-Michel TALMANT, Nicole ARMENGAUD, Anne-Marie BOYER, Lorette DI PAOLO, Marie MARTINEZ, Marie-Christine MARTY, Françoise PONS, Guy CESCO, Dominique CROS, David ESCANDE, Claude THURIES, Huguette AZEMA, Roland RAYNAUD Pierre MODERAN Francis GALINDO

Représentés: Didier GAVALDA Christian LAGASSE, Colette BARSALOU

Excuses: Philippe FOLLIOT, Michel SEGUIER

Absents: René CASTANT

Secrétaire de séance: François BONO

Compte rendu de la séance du Conseil
communautaire du 21 octobre 2019

Le compte-rendu de la séance précédente du Conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

**Demande de financement pour l'aménagement d'un lieu dédié au tourisme industriel
d'exposition des créations des entreprises locales qui transforment les matériaux : un Pavillon de
l'Innovation au cœur de l'espace Sidobre de la CCSVP**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet la demande de financement pour l'aménagement d'un lieu dédié au tourisme industriel d'exposition des créations des entreprises locales qui transforment les matériaux : un Pavillon de l'Innovation au cœur de l'espace Sidobre de la CCSVP

DECIDE de solliciter des subventions auprès de l'État, du Conseil Régional d'Occitanie, du Conseil Départemental du Tarn, selon le plan de financement présenté par Monsieur le Président.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute les pièces afférentes à cette opération.

Court terme - crédit relais

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum de 500 000 euros (cinq cent mille euros).

Vote de crédits supplémentaires - Budget annexe petite enfance

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes.

Création d'emplois permanents aux services techniques

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de créer 2 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique territorial de catégorie C (fonction agent d'entretien service voirie) : Un emploi sera créé à compter du 1^{er} novembre 2019 / Un emploi sera créé à compter du 1^{er} janvier 2020
DONNE POUVOIR à Monsieur le président pour définir les conditions de création de ces postes.
INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :
. de supprimer, à compter du 01/11/2019, un emploi permanent à temps non complet à 8 heures hebdomadaires d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (fonction agent d'entretien des bureaux)
. de créer, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps non complet à 11 heures hebdomadaires d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (fonction agent d'entretien des locaux)
. d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Régime indemnitaire IAT

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'instituer l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) au profit des Agents contractuels (CDI, CDD) de droit privé de la communauté qui peuvent en bénéficier.

Régime indemnitaire - Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'instituer les IFRSTS au profit des Agents de la communauté qui peuvent en bénéficier.

Prime de service et de rendement de la filière technique

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'instituer la prime de service et de rendement au profit des Agents de la communauté qui peuvent en bénéficier.

Régime indemnitaire - Prime de service de la filière médico-sociale

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'instituer Prime de service de la filière médico-sociale au profit des Agents de la communauté qui peuvent en bénéficier.

RIFSEEP

Le Président informe l'assemblée,

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé.

EXPOSE que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées seront inscrits aux budgets annuels de la collectivité.

Etude de faisabilité le devenir des résidus de l'assainissement

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser une étude sur le gisement des produits issus du traitement des eaux usées sur le territoire, conformément plan de financement énoncé.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toute convention ou toute pièce afférente à ce dossier.

Frais de facturation des actes administratifs

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le tarif et les conditions de rédaction des actes en la forme administrative pour le compte des collectivités, conformément aux conditions énoncées.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toute pièce afférente à ce dossier.

Création du Centre de santé Intercommunal Sidobre Vals et Plateaux

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création du Centre de santé Intercommunal Sidobre Vals et Plateaux.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches afférentes.

Avenant sur " Etude assistance technique et financière à la réalisation des schémas et zonages assainissement "

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter les subventions relatives à l'avenant au dossier « Etude assistance technique et financière à la réalisation des schémas et zonages assainissement ».

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toute convention ou toute pièce afférente à ce dossier.

Convention de partenariat, opération collaborative collecte pneus agricoles usagés

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le projet de collecte spécifique de pneus agricoles usagés menée conjointement avec les communautés de communes « Thoré / Montagne Noire » et « Monts de Lacaune / Haut-Languedoc » ; cette dernière étant chef de file de l'opération.

VALIDE le principe d'une convention tripartite qui permettrait d'encadrer cette opération.

VALIDE le plan de financement énoncé et donne pouvoir à Monsieur le Président pour solliciter les financeurs.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toute convention ou toute pièce afférente à ce dossier.

Lancement de la procédure de modification n°3 du PLUI " Vals et Plateaux des Monts de Lacaune "

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

D'ENGAGER une procédure de modification du PLUI

DE FIXER les objectifs suivants : permettre le développement des équipements d'accueil pour les personnes âgées, créer un emplacement réservé, désigner des bâtiments autorisés à changer de destination, rectifier le règlement pour des points spécifiques comme l'emprise des constructions en zone N et A

DE DEMANDER conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la mise à disposition gratuite de la Direction Départementale des Territoires du Tarn pour assurer la conduite de la procédure ;

DE DONNER tout pouvoir au Président pour lancer les consultations, choisir au besoin le bureau d'études qui sera chargé de réaliser le dossier de modification simplifiée et signer tout contrat nécessaire, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires.

DE NOTIFIER le projet de modification simplifiée aux personnes publiques associées avant sa présentation auprès du public.